

18, 19 & 20 JANVIER 2020 – MARTIGUES

HALLE DE MARTIGUES – SORTIE MARTIGUES FERRIERES – ENTREE GRATUITE

32^e GRAND PRIX D'HIVER AU JEU PROVENÇAL

CAPITALE DE LA BOULE D'HIVER

ORGANISE PAR LA BOULE BLEUE DE ST JULIEN LES MARTIGUES AVEC LE SOUTIEN DE LA VILLE DE MARTIGUES

SAMEDI 18 JANVIER

32^{ème} GRAND PRIX D'HIVER AU JEU PROVENÇAL 3x3 SOUVENIR CHRISTIAN SERVES

6000 € D'INDEMNITES + FDP 24 €/EQUIPE (18 € + 6 € de frais annexes)**Limité à 512 équipes**

INSCRIPTIONS : par courrier à la Halle de Martigues – quartier Hôtel de Ville- BP 60101 -13692 MARTIGUES CEDEX ou sur place BUREAUX DE LA HALLE du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (sauf du 30/12 AU 03/01/2020) au 04.42.44.34.66 (espèces possible uniquement sur place) dès la mise en circulation des bulletins d'inscription début décembre et jusqu'au mardi 14 janvier 2020 (bulletins d'inscription disponibles dans tous les clubs du 13 et sur 13petanque.fr) – POUR VALIDER L'INSCRIPTION indiquer noms et prénoms, N° de licence et le comité et club d'appartenance de chaque joueur, au moins 2 n° de téléphone de 2 joueurs, pas de X sur le bulletin d'inscription.

LES BULLETINS D'INSCRIPTION QUI NE REMPLIRONT PAS CES CONDITIONS NE SERONT PAS PRIS EN COMPTE(Chèques à l'ordre de LA BOULE BLEUE) Retrait des cartons : à partir de 8h00 – Début des parties : 9h00 - Reprise 14H jusqu'au 64^{ème} de finale inclus**DIMANCHE 19 JANVIER****8H00 : Continuation du 32^e GRAND PRIX D'HIVER AU JEU PROVENÇAL***Reprise des jeux à 13h30 en non-stop jusqu'au 8^{ème} de finale.***8H30 : CONCOURS OMS 3X3 (Partie en 11 points)****700 € d'indemnités + FDP 12 € / Equipe****Inscriptions jusqu'au samedi 18 janvier 20h00 sur place****Retrait des cartons : 7h30 Début des parties 8h30**

NOTA : présentation de la licence 2020 obligatoire (avec certificat médical) - contrôle sur place

Renseignements, informations et liste des inscrits consultables quotidiennement sur le site www.ville-martigues.fr (rubrique agenda), les listes d'inscriptions publiées sur le site www.ville-martigues.fr (rubrique agenda) le jeudi précédent la compétition à 17h00 sera définitive.**Tenues du haut identiques obligatoires à partir des 1^{ères} parties.**

La direction de ce concours se réserve le droit de modifier le déroulement du concours en cas d'intempéries ou d'événements exceptionnels. Le remboursement ne pourra être envisagé qu'en cas d'annulation avant le début des parties.

En cas d'accident, les organisateurs déclinent toute responsabilité.

Pour assurer la bonne marche des compétitions, de nouvelles directives ont été données aux arbitres pour faire appliquer strictement le règlement (le cercle, la donnée, la durée, attitude correcte etc...). Tous manquements ou infractions seront sanctionnés, garantissant ainsi le respect des règlements et le respect des adversaires en présence. La Fédération Française, la Région PACA comptent sur votre esprit sportif et votre compréhension.

Délégué F.F.P.J.P : à désigner

Arbitre officiel : à désigner

La Provence